

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 25 FEVRIER 2016 A 20H30**

PRESENTS :

M GABAS / MME ARSLANIAN / MME GASC / M QUINTILLA / MME LABARRERE / MME LABAT A / M LABURTHE / MME LABAT M / MME LABARTHE / MME MOLAS / M PRUGUE / M RENARD / M ESPIAU / MME MONGIS / M BLAYA / MME COLLADELLO / M FALTRAUER / MME CLERMONT / M KUBIAK / MME CARDONA / MME GARCIA / MME ROLANDO / M LAMORT

EXCUSES :

M LACROIX / M TOUYAROU / M FAGET / MME MAO

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION :

M FAGET / MME MAO

Monsieur le Maire soumet le procès verbal de la séance du 2 février 2016 au vote du Conseil Municipal. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
2. TARIFS COMMUNAUX 2016
3. CONVENTION ETAT/COMMUNE – AMENAGEMENT RONDS POINTS ITINERAIRE
GRAND GABARIT RN 524 - ROUTE DE CAZAUBON

QUESTIONS DIVERSES

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le débat d'orientations budgétaires inscrit dans la Loi est instauré dans les collectivités de plus de 3 500 habitants pour discuter des priorités affichées dans le budget primitif et informer de l'évolution de la situation financière de celles-ci.

Monsieur le Maire donne lecture de sa présentation.

"Mes Chers Collègues,

I. LE CONTEXTE NATIONAL :

La Loi de Finances initiale pour 2016 et la Loi de Finances rectificative pour 2015 du 29 décembre 2015 comporte plusieurs mesures impactant les budgets des collectivités dès 2016. Elles concernent notamment la poursuite de la participation des collectivités locales au redressement des finances publiques, les modifications apportées aux règles de répartition des dotations de l'Etat, aux mécanismes de péréquation horizontale ainsi qu'à la fiscalité locale et les grands principes de la réforme de la DGF du bloc communal prévue pour 2017.

Cette loi 2016 acte la troisième année de baisse de la DGF qui s'explique par la continuité de la montée en charge de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques pour 3,67 milliards d'euros.

La répartition entre collectivité territoriale et groupement reste identique à 2015 : commune 1450 millions d'euros, groupements à fiscalité propre 621 millions d'euros, départements 1 448 millions d'euros et régions 451 millions d'euros.

II. LE CONTEXTE LOCAL :

En 2010, la dotation globale de fonctionnement DGF (somme allouée chaque année par l'Etat pour participer aux recettes de fonctionnement d'une commune) représentait pour la ville d'EAUZE 1 043 042 euros.

A partir de 2011, celle-ci a amorcé une baisse (- 33 000 euros en moyenne par an de 2011 à 2013). Ainsi en 2013, nous pouvions encore compter dans nos recettes de fonctionnement sur 944 478 euros de DGF.

2015/2020 : des budgets communaux de plus en plus serrés.

C'est dans ce contexte compliqué que nous sommes amenés à construire des budgets qui seront de plus en plus serrés à l'avenir. Pour ne pas augmenter les impôts locaux dans les années qui viennent, comment peut-on procéder ?

Nos recettes baissent puisque l'Etat réduit ses dépenses notamment en diminuant les dotations versées aux collectivités.

Les 5 plus grosses dépenses de la commune d'EAUZE en 2015 :

- Les salaires et charges sociales du personnel municipal => 2 045 000 €*
- Les subventions aux associations => 311 478 €*
- Les contributions aux organismes de regroupement => 295 336 €*
- Les charges financières sur les emprunts contractés => 225 461 €*
- Les dépenses d'électricité et d'énergie => 211 400 €*

Pour ne pas augmenter les impôts locaux en 2016 des arbitrages devront être faits dans la construction du budget primitif, à savoir :

- Pas de renouvellement de personnel dans le cadre de départ à la retraite, sauf nécessité de service*
- Gel de l'enveloppe globale des dotations versées aux associations*

- *Pas de recours à l'emprunt pour le financement des investissements nouveaux (par prélèvement sur le fonds de roulement de la commune. On puise dans le bas de laine en quelque sorte)*

Ces arbitrages auront, bien entendu, des conséquences plus ou moins visibles pour les élusates : un peu moins de service public, un peu moins de services rendus par le personnel municipal aux associations...

En 2016 et en 2017, la DGF va encore baisser d'environ 120 000 euros par an.

<i>2014 : PREMIERE BAISSSE SIGNIFICATIVE DE LA DGF, BAISSSE QUI NE VA FAIRE QUE S'AMPLIFIER...</i>	
MONTANT DE LA DGF	
<i>2014</i>	<i>881 446 €</i>
<i>2015</i>	<i>762 066 €</i>
<i>2016 estimation</i>	<i>641 000 €</i>
<i>2017 estimation</i>	<i>521 000 €</i>
Soit une dotation annuelle réduite de moitié en 7 ans entre 2010 et 2017	

III. LE BUDGET ET LES ORIENTATIONS :

Je vais maintenant vous soumettre les différentes masses qui vont constituer notre budget, en tenant compte de tous les éléments préalablement cités.

La baisse significative de la DGF se poursuit en 2016 comme annoncée par le gouvernement.

Eauze avait perdu 118 K€ en 2015 et cette année avoisinera les 118 K€.

En synthèse pour 2016, voici les orientations budgétaires:

- *maîtrise du budget général avec recherche d'économie de l'ordre de 50 K€ (renégociation accord 35H/RTT).*
- *après le gel des taux d'imposition depuis 2008 (avec deux baisses dues au transfert des charges vers la CCGA 2010/2013), cette année encore je ne souhaite pas peser sur les taux*
- *poursuite de la pause sur l'investissement en général. La participation de la commune à la Maison de la Vigne et du Vin dont l'étude de faisabilité avance sera provisionnée cette année en budget de fonctionnement sous forme de fonds de concours.*

Je vous propose maintenant l'analyse des grandes masses.

IV. Recettes

Nous allons donc aborder maintenant le volet "recettes" de notre budget.

Les contributions directes qui vont alimenter nos recettes sont le produit de notre fiscalité choisie ainsi que des différentes dotations provenant de l'ETAT, en particulier toute une batterie de fonds de péréquation.

Le total de nos recettes fiscales sur les quatre taxes avoisineront 2780 K€.

- **Allocation de compensation :**

TH	K€)	
FB et FNB	K€)	NON CONNU A CE JOUR
TP et CFE	K€)	

- **fonds divers**

IFER + TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales)	K€)	
CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	K€)	NON CONNU A CE JOUR
DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la TP)	K€)	
FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources)	K€)	

- **dotation forfaitaire de l'Etat** 650 K€

A ceci peuvent s'ajouter en fonction des critères d'éligibilité des projets en cours, d'autres subventions du Département, de la Région, de l'Etat ou de l'Europe.

- **dotation de solidarité rurale** 240 K€
- **vente produits fabriqués, prestations, services** 300 K€
- **travaux en régie** 150 K€

Dans les dépenses de fonctionnement, l'orientation devrait être la suivante :

- **charges à caractère général** 1546 K€
- **charges de personnel** 2205 K€

L'augmentation mécanique des salaires conjuguée à des prévisions d'avancement de grade ne devrait pas impacter trop fortement le budget personnel, bien qu'un recrutement soit prévu dans l'année aux services techniques (profil à déterminer avec le DST).

- **charges de gestion courante** 1000 K€
- **frais financiers** 211 K€

En 2012, 1000 K€ d'emprunt ont été déployés pour faire face aux différents besoins de financement évoqués en 2013 aucun emprunt effectué.

En 2014, un emprunt de 600 K€ a été souscrit.

En 2015, aucun emprunt souscrit.

Nous aurons recours à l'emprunt pour environ 500 K€ (montant positionné sur les budgets précédents mais dont l'appel au déblocage interviendra en 2016).

- **Amortissement de matériel** 240 K€

V. Investissement :

Non finalisé mais pour un total avoisinant

1950 K€

Je voudrais également faire un point sur les emprunts réalisés depuis 2008 et à venir, soit pour chaque année le montant emprunté :

- 2008 =	0	- 2012 =	1000 K€
- 2009 =	1365 K€	- 2013 =	0
- 2010 =	500 K€	- 2014 =	600 K€
- 2011 =	1300 K€	- 2015 =	0

sur 2016 la part d'emprunt à réaliser devrait s'élever à environ 500 K€ (emprunts positionnés les années passées).

VI. Taux – Recettes

M le Maire précise que contrairement aux allégations de Madame le Maire de Bascous, EAUZE a baissé ses taux pour ne pas impacter la charge des ménages deux fois :

- *au moment de l'adhésion à la CCGA*
- *au moment du transfert de l'Enfance-Jeunesse*

Il annonce l'inscription de 200 000 e en fonds de concours pour le projet de la Maison de la Vigne comme il s'y était engagé en 2015.

La baisse des dotations met une fois de plus en exergue la "fragilité" des budgets communaux de ce type de recettes. En effet, si les dotations sont toujours annoncées au moment de leur création comme un moyen de compenser une perte de recette pour les communes (exonérations d'impôts locaux à l'initiative de l'Etat, réforme des taxes locales par exemple), comme c'est aussi l'Etat qui fixe les règles des compensations et de l'attribution des dotations, l'Etat peut modifier et modifie régulièrement les critères, et les collectivités en subissent les conséquences.

VII. Conclusion :

Pour terminer, je souhaite vous faire part de quelques réflexions qui reflètent mon sentiment vis-à-vis du contexte économique, social et général.

La commune est confortée dans son rôle de première collectivité de proximité au plus près des citoyens en gardant sa clause de compétence générale.

La "communauté de communes" jouera un rôle essentiel dans l'architecture future de l'organisation administrative française.

Ceci m'inquiète grandement au regard des difficultés que nous rencontrons à travailler ensemble sur des services communs.

La fusion des communes peut être une solution intéressante à court terme pour agrandir la capacité de nos communes à répondre aux inquiétudes de nos concitoyens.

Par contre, dans un pays écrasé par le poids de la dette et un chômage record, nous sommes obligés de faire des arbitrages dans un contexte budgétaire très contraint.

L'impôt en France a atteint des niveaux indigestes et confiscatoires pour ceux qui en paient. La fiscalité locale étrangle le citoyen et les entreprises, le système est à bout de souffle.

L'arrivée de nouvelles régions pachydermiques ne me semble pas répondre de manière pertinente aux défis d'aujourd'hui.

Dans les années futures, nous aurons plusieurs problèmes à résoudre :

- *Quel est le rôle de la commune et plus précisément de la ville d'EAUZE dans cette jungle administrative ?*
- *Quelle fiscalité pour quels projets ?*
- *Quels services publics à offrir à nos concitoyens ?*
- *Comment envisager le regroupement intercommunal au sein de notre département rural ?*

Enfin, quelles priorités pour la fin de mandat 2016/2020 :

- *Mise en accessibilité de la ville*
- *Pôle santé dans un cadre départemental plus large*
- *Offre touristique*

Monsieur le Maire évoque également le rejet du projet de schéma départemental d'intercommunalité au niveau de la CCGA mais également au niveau départemental. En revanche il précise que des pistes de mutualisations ont été évoquées au niveau du PETR Pays d'Armagnac : office de tourisme, accessibilité, marchés publics, urbanisme, etc.

Concernant la problématique "désert médical", il informe que le département a lancé une réflexion globale. Les maisons de santé ne semblent en effet pas être une panacée mais les statistiques sont alarmantes pour l'avenir.

Le débat est ouvert.

Je vous remercie."

- ⇒ M LAMORT demande quel sera le profil du poste pour lequel un recrutement est envisagé.
- ⇒ M le Maire répond que le profil est en cours de définition mais que ce sera un agent polyvalent avec éventuellement des connaissances en mécanique.

- ⇒ MME GARCIA rappelle qu'on peut penser à un Emploi d'avenir.
- ⇒ M le Maire n'est pas opposé mais cela dépendra des candidatures.

- ⇒ M LAMORT demande quel sont les projets dans le domaine économique et industriel.
- ⇒ M le Maire répond qu'en premier lieu, il s'agit de conserver ce qui existe en pensant aux rumeurs concernant Jeldwen.
- ⇒ M LAMORT dit que pour le moment on ne parle pas de fermeture.

- ⇒ MME ROLANDO est d'accord avec les questions posées par M le Maire dans sa présentation. Il est exact que dans tous les domaines les choix sont faits par Paris avec une vision parisienne et que l'on subit. Pour illustrer ses propos elle évoque le fonctionnement de la communauté de communes de laquelle EAUZE est membre et précise qu'elle en fera la remarque lors des prochains conseils communautaires. Pour sa part, elle constate de réels problèmes d'objectifs et de choix, et décrit les dysfonctionnements qu'elle constate au quotidien dans le Service Enfance-Jeunesse. Elle ne comprend pas le projet éducatif de territoire (PEDT) élaboré par la CCGA sans y associer les directrices d'écoles, ni les directrices/directeurs des ALAE et sans discussions avec les clubs sportifs.

- ⇒ MME GASC intervient dans le même sens et ajoute qu'EAUZE est la seule commune de la CCGA à payer les repas de la cantine du mercredi.
- ⇒ MME ROLANDO évoque ensuite le sujet "corrida". La culture taurine fait partie du patrimoine élusate et plus largement du sud-ouest, il faut faire la promotion de cet art. Elle applaudit le choix du cartel et invite ses collègues à voir sur le site du torero Sébastien Castella la belle lettre ouverte qu'il adresse aux anti-corrida.
- ⇒ M KUBIAK est étonné que l'on annonce une économie de 50 K€ sur les dépenses de personnel et qu'en même temps on envisage un recrutement.
- ⇒ M le Maire répond que l'économie viendra aussi de la réorganisation du temps de travail avec 35H effectives contrairement à ce qui existait jusque-là.

2. TARIFS COMMUNAUX 2016

Comme chaque année au moment du vote du budget, il s'agit d'examiner les différents tarifs des services, locations de salles ou matériels proposés par la commune.

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs 2015 sans augmentation. Vous avez eu copie de la délibération reprenant ces tarifs pour 2016. Il faut retirer le tarif prévu pour la salle des fêtes qui n'est plus louée et la redevance terrasse du tonneau et de la société Ferrières, les deux établissements étant fermés.

A ce propose MME ARSLANIAN informe le Conseil Municipal de la fin du projet de halle commerciale dans cette ancienne salle des fêtes porté par Messieurs PALLADIN et LAGTATCHI (CM 16/06/2015).

Le Conseil Municipal doit réfléchir à une rénovation de ce bâtiment.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal adopte la délibération fixant les tarifs 2016.

3. CONVENTION ETAT/COMMUNE – AMENAGEMENT RONDS POINTS ITINERAIRE GRAND GABARIT RN 524 - ROUTE DE CAZAUBON

Au constat d'un aménagement et d'un entretien très sommaires des 3 ronds points sur la RN524 de l'itinéraire grand gabarit, la commission fleurissement a émis l'idée de prendre en charge la réhabilitation de ces espaces.

Après l'aménagement des ronds points route de Nogaro et route de Sauboures sur la RN524, Monsieur MAURIET du service espaces verts, propose un projet pour le rond point de la route de Cazaubon, qui a été soumis à l'avis de la DIRSO (direction interdépartementale des routes du sud ouest).

La DIRSO a émis un avis favorable et propose la signature de la convention correspondante, dont ci-joint copie, nous permettant d'intervenir sur le domaine routier de l'Etat.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

QUESTIONS DIVERSES

- Les réfugiés : une famille de 2 adultes plus 1 bébé doit arriver le 4 mars. Au départ annoncée de nationalité érythréenne, elle serait en fait originaire du Tibet.
- Madame la Sous-préfète a appelé Monsieur le Maire a propos du contrat local de santé qui va concerner toutes les communes, ce contrat étant réfléchi au niveau du Pays. Elle a également évoqué la signature du contrat local de sécurité qui doit prochainement avoir lieu à la sous-préfecture.
- Motion FCPE :
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu cette motion le 25 février. Il demande au conseil d'en prendre connaissance et à MME ROLANDO d'en expliquer la problématique.
Elle fait donc l'historique des étapes successives pour obtenir une 8^{ème} classe sur EAUZE. Chose faite en 2014 mais alors que la suppression d'une classe sur EAUZE n'était pas annoncée jusqu'au 17 février, le 18 février EAUZE figure sur la liste des suppressions prévues par l'académie avec un protocole "plus d'enseignants que de classes" dont on sait qu'en pratique l'enseignant en plus ne peut jamais travailler à l'année car très souvent "récupéré" pour combler un poste non occupé dans le département (maladie, congés, etc).
Elle dénonce le fait qu'un protocole ait été mis en place pour sauver les écoles rurales mais en "déshabillant" un des 5 plus gros groupes scolaires du département.

Le Conseil Municipal n'adopte pas la motion proposée mais un courrier sera adressé à l'inspection académique pour regretter cette méthode.
- 26 février : premier concert de l'ensemble musical de l'armagnac à EAUZE en hommage à Albert MAZERES.
- 27 février : l'équipe féminine de basket jouera la ½ finale de la Coupe du Gers à Vic-Fezensac contre Vic-Fezensac.

La séance est levée à 22H25.